### **GOESDORF** Gemeng Géisdref

# RAPPORTS

RAPPORT DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL JANVIER - NOVEMBRE 2022





# SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 JANVIER 2022

**PRÉSENTS:** M. Mathay, bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, échevins; Mme Antinori, MM. Flora, Maes et Siebenaller, conseillers; M. Mergen, secrétaire communal.

**EXCUSÉ-E-S:** Mme Schmitz, conseillère et M. Treff, conseiller

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp

(décision confirmée par le conseil communal séance tenante)

#### 1. DÉSIGNATION DU CENTRE POLYVALENT À NOCHER, 1, UM KNUPP COMME LIEU DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

#### 2. VOTE DU BUDGET RECTIFIÉ 2021 ET DU BUDGET 2022

Le budget rectifié 2021 et le projet de budget 2022 ont été approuvés avec sept (7) voix contre deux (2) (Schmitz et Siebenaller).

#### 3. DÉCISION SUR DES LOTISSEMENTS DE TERRAINS SIS DANS UN PAP-QE

Aucune demande de lotissement n'a été présentée aux autorités communales.

#### 4. DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil communal a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'une place occupée sis à Masseler et Harderbach.

#### **5. APPROBATION DU CONTRAT PACTE NATURE**

Le conseil communal a marqué son accord avec le contrat Pacte Nature signé par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. (sept voix pour, 2 abstentions, Siebenal-ler et Schmitz – par procuration).

#### 6. PRIME DE RESPONSABILITÉ À ACCORDER À UN AGENT COMMUNAL

Le conseil communal a décidé d'accorder une prime de responsabilité de 20 points indiciaires à Madame Jessy Rentmeister, responsable de la crèche communale.



#### 7. TITRES DE RECETTES

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

#### 8. DIVERS

Néant



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU **11 MARS 2022**

**PRÉSENTS:** M. Mathay, bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, échevins; Mme Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers; M. Mergen, secrétaire communal.

**EXCUSÉ-E-S:** Mme Antinori, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp

(décision confirmée par le conseil communal séance tenante)

#### 1. DÉSIGNATION DU CENTRE POLYVALENT À NOCHER, 1, UM KNUPP COMME LIEU DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

#### 2. DÉCISION SUR DES LOTISSEMENTS DE TERRAINS SIS DANS UN PAP-QE

Lotissement de terrain (morcellement) approuvé :

Duerfstrooss à Nocher – n° cad. 119/3223 et 119/2566

#### 3. DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

- Un pré sis à Nocher,
- Une place non occupée à Buederscheid,

### 4. APPROBATION DU PROJET DÉFINITIF CONCERNANT LA MODERNISATION DE LA MAISON DÉNOMMÉE « NILLES » À GOESDORF, AU LIEU-DIT « OP DER VIRSTAD »

Le conseil communal approuve avec 6 voix pour et 2 abstentions (*Schmitz et Siebenaller*) le projet définitif concernant la modernisation de la maison dénommée « Nilles » à Goesdorf avec le devis définitif au montant de 1.989.972,57€ TTC.

#### 5. APPROBATION D'UN ACTE NOTARIÉ

Le conseil communal approuve un acte notarié concernant la vente d'une parcelle à Nocher.





#### 6. PRIME DE RESPONSABILITÉ À ACCORDER À DES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil communal a refusé d'accorder une prime de responsabilité au personnel dirigeant de la Maison Relais à Dahl. (7 voix pour et une contre – Siebenaller)

## 7. APPROBATION DE PROJETS À RÉALISER DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE EN COLLABORATION AVEC LA STATION BIOLOGIQUE DU « NATURPARK ÖEWERSAUER » - ANNÉE 2022

Le Conseil communal a approuvé les projets à réaliser dans le cadre de la protection de la nature en collaboration avec la station biologique.

### 8. GESTION ET ORGANISATION FUTURES DU SERVICE DE NETTOYAGE COMMUNAL : DISCUSSIONS ET DÉCISION-S ÉVENTUELLE-S

Quant à une éventuelle réorganisation du service de nettoyage communal, la décision à prendre y relative fut ajournée.

#### 9. CONVENTION DU 3 DÉCEMBRE 2021 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE RÉGION-AL CONSEIL PACTE NATURE DU PARC NATUREL DE LA HAUTE-SÛRE

Le Conseil communal a approuvé avec 6 voix pour et 2 abstentions (Schmitz et Siebenaller) la convention du 3 décembre relative au fonctionnement du Service régional conseil Pacte Nature.

#### 10. GUICHET UNIQUE PME : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Le conseil communal désigne Monsieur TREFF Claude, conseiller, comme délégué (communal) au Guichet Unique PME (vote unanime), et Monsieur MATHAY Jean-Paul, bourgmestre, comme délégué suppléant (7 voix pour, une abstention – Siebenaller), ceci avec effet immédiat.

#### 11. VOTE D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

Le conseil communal vote un crédit supplémentaire de 45.000.-€, à inscrire à l'article budgétaire 4/410/221313/21001, exercice 2022.

#### 12. DEMANDES DE SUBSIDE

Les subsides suivants ont été accordés :

TREFFPUNKT ADHS	100€
TÉLÉVIE – CENTRE DE PROMESSES 2022	1.000€
LES AMIS DU CHÂTEAU DE BOURSCHEID	25€
AIDE AUX ENFANTS HANDICAPÉS SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE WILTZ	100€ 100€

FONDATION KIWANIS LUXEMBOURG

(Ukrania Refugees)

UNICEF 1.000.-€

#### 13. TITRES DE RECETTES

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

1.000.-€

#### 14. DIVERS

Néant

2/3 | **11/03/2022** | 3/3



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 06 MAI 2022



**PRÉSENTS:** Mathay, bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, échevins; Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers; M. Mergen, secrétaire communal.

**EXCUSÉ-E-S:** Mme Schmitz, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures. La séance s'est déroulée dans la maison communale à Goesdorf, 1, op der Driicht.

#### **SÉANCE PUBLIQUE**

1. PRÉSENTATION DU « PAKT VUM ZESUMMELIEWEN » PAR LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉGRATION (MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTÉGRATION ET À LA GRANDE RÉGION) ET DÉCISION À PRENDRE SUR UNE ÉVENTUELLE COLLABORATION ÉTROITE (COMMUNE-SYVICOL-MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTÉGRATION ET À LA GRANDE RÉGION)

Le Conseil communal a marqué son accord avec le « Pact vum Zesummeliewen » qui a été présenté par Madame Conny HEUERTZ, Conseiller responsable auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Suivant le nouveau plan dénommé « Pakt vum Zesummeliewen », les communes intéressées, le SYVI-COL ainsi que ledit ministère s'engagent dans une collaboration étroite, en vue d'un processus pluriannuel et dynamique qui met l'accent sur la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune.

Résultat du vote :

5 (cinq) voix pour

2 (deux) voix contre (Antinori et Flora)

1 (une) abstention (Siebenaller)

#### 2. RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS : PRÉSENTATION PAR LA SOCIÉTÉ COCENT-ING DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION ET DE LA PUBLICATION D'UN BULLETIN COMMUNAL -PRÉSENTATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE

Le Conseil communal a marqué son accord avec l'offre présentée par la société CoCenTing de Bridel visant l'élaboration et la publication d'un bulletin communal et ce suivant les stratégies et le plan d'action présentés par ladite société, représentée par M. Claude NESSER.

Résultat du vote :

5 (cinq) voix pour

3 (trois) voix contre (Gilson, Siebenaller et Treff)

#### 3. PRÉSENTATION DU CONCEPT DÉNOMMÉ « ANTIMON-WEE » À GOESDORF

Il s'agit d'une présentation d'un concept dénommé « Antimon-Wee » à Goesdorf, concept intégré dans le projet dit « Blick fürs Dorf ».

Une décision à ce sujet sera prise ultérieurement par le conseil communal.

## 4. DÉVELOPPEMENT RURAL : PROJET « BLICK FÜRS DORF » VOTE SUR LE PROJET CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE AVEC AIRE DE JEUX À GOESDORF + MODIFICATION BUDGÉTAIRE ÉVENTUELLE

Après une présentation détaillée du projet dit « Blick fürs Dorf », le conseil communal a retenu de scinder le projet visé en deux phases séparées, à savoir :

**PHASE 1:** réalisation des travaux de réaménagement et d'infrastructure de la place publique près du centre culturel à Goesdorf

PHASE 2 : Installation des équipements de jeux

La décision y relative a été reportée à une séance ultérieure.

### 5. APPROBATION D'UN PROJET CONCERNANT LA RÉFECTION DE CHEMINS RURAUX OU VICINAUX – ANNÉE 2022

Le conseil communal de la commune de Goesdorf a approuvé un projet concernant la réalisation de travaux extraordinaire dans le cadre de la mise en état de chemins ruraux, à savoir :

aux lieux-dits « Haarderbaach » à Haarderbaach, « Héicht » à Masseler, « Tomm » à Goesdorf et « Stengert » à Goesdorf

Travaux à exécuter au courant de l'année 2022. (devis global : 115.000.- € TTC)

Article budgétaire - ex. 2022 : 4/410/221313/22001

#### 6. DÉCISION(S) À PRENDRE SUR DES LOTISSEMENTS DE TERRAINS SIS DANS UN PAP-QE

Le conseil communal a marqué son accord avec le lotissement du terrain présenté par le sieur Muslic Elmedin et concernant une parcelle avec n° cad. 137/2680 (lieu-dit « Nacherstrooss »), section A de Nocher, contenant une surface totale de 17,99 ares.

Résultat du vote :

6 (six) voix pour

2 (deux) voix contre (Antinori et Flora)

1/4 | 06/05/2022 | 2/4





#### 7. DÉCISION(S) DU CONSEIL COMMUNAL EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil communal a décidé de renoncer au droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'immeubles sis à Dahl, section C de Dahl,

n° 100/2730, lieu-dit « Op der Héicht », place, contenant 3 ares 28 centiares (partie venderesse : Rodrigues De Sousa/ Oliveira Teixeira)

Résultat du vote :

7 (sept) voix pour

1 (une) abstention (Gilson)

#### 8. FIXATION DU TAUX DE L'IMPÔT FONCIER ET DE L'IMPÔT COMMERCIAL POUR L'ANNÉE 2023

Le conseil communal a fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2023 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal comme suit :

Impôt foncier : A - 400%Impôt foncier : B - 400%

Impôt commercial communal: 250%

Par rapport à l'année 2022, les taux visés restent donc inchangés.

#### 9. CRÈCHE COMMUNALE : AUGMENTATION DE LA TÂCHE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE EX-ISTANT D'ÉDUCATEUR DIPLÔMÉ (M/F) À TÂCHE PARTIELLE

Dans le cadre de l'organisation de la crèche communale, le conseil communal décide d'augmenter la tâche hebdomadaire d'un poste existant d'éducateur diplômé (m/f) de 20 heures par semaine à 40 heures par semaine dont 50% est réservée à une tâche administrative (poste existant créé suivant délibération du conseil communal du 14 décembre 2021).

#### 10.MODIFICATION(S) BUDGÉTAIRE(S) - EXERCICE 2022

Le conseil communal a décidé :

1.De créer l'article – 1/621/161000/22002 – au budget de l'exercice 2022 et d'y inscrire un crédit au montant de 10.000.- € avec le libellé suivant : « Subvention du Ministère pour les études concernant le projet « Blick fürs Dorf » à Goesdorf » ;

2.De créer l'article – 1/627/263210/22001 – au budget de l'exercice 2022 et d'y inscrire un crédit au montant de 500.- € avec le libellé suivant : « Cession d'immobilisations corporelles: Véhicules de transport: Camionnettes et véhicules utilitaires ».

#### 11. CONVENTION 2022 RELATIVE AU CLUB SENIOR « UEWERSAUER »

Le conseil communal a approuvé la Convention 2022 relative au Club Senior « Uewersauer » conclue le 04 mars 2022 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par Madame la Ministre de la

Famille et de l'Intégration, l'Association Inter-Actions a.s.b.l. et les Communes de Boulaide, de Goesdorf, d'Esch-sur-Sûre, du Lac de la Haute-Sûre et de Winseler.

#### 12. CONTRAT(S) DE BAIL

Le conseil communal a approuvé un contrat de bail et un contrat de participation aux frais conclus le 1er février 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf et Monsieur Roland Marcel STREITZ, né le 18/01/1959 et concernant la location d'un logement appartenant à la commune de Goesdorf et sis dans le centre d'intervention à Dahl, 21, Duerfstrooss, n° cad. 67/2272, section C de Dahl.

#### 13. PRIME(S) DE RÉCOMPENSE À ACCORDER AUX CITOYENS/ENNES MÉRITANT-E-S

Le conseil communal marque son accord de principe avec une participation financière communale quant aux cadeaux à offrir par la commune aux citoyens-ennes méritant-e-s, ce à charge et dans les limites du crédit prévu au budget communal dans le cadre des activités culturelles organisées par la Commission consultative communale de la culture, des loisirs et des sociétés. (article budgétaire – exercice 2022 : 3/839/615241/99002)

#### 14. DEMANDE(S) DE SUBSIDE

Le conseil communal a accordé un subside au montant de 100.- € en faveur du Comité d'organisation dénommé « Hobby Nuetsmaart Esch-Sauer ».

#### **15. TITRES DE RECETTES**

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

3/4 | **06/05/2022** | 4/4



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU **01 JUIN 2022**



**PRÉSENTS:** M. Mathay, Bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, Échevins; Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, Conseillers; M. Mergen, Secrétaire Communal.

**EXCUSÉ-E-S:** Mme Schmitz, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures. La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

#### 1. ÉTAT DES RESTANTS 2021

Le conseil communal a admis l'état des restants de l'exercice 2021 avec les décharges retenues comme suit : 467,06 €.

(Montant total de l'état des restants 2021 : 21.424,29.- €)

#### 2. DÉVELOPPEMENT RURAL : PROJET « BLICK FÜRS DORF »

Vote sur le projet concernant le réaménagement de la place publique avec aires de jeux à Goesdorf. En sa séance de ce jour, le conseil communal de la commune de Goesdorf a approuvé un projet de réaménagement des alentours avec mise en œuvre d'une aire de jeux auprès du centre culturel à Goesdorf

Ledit projet comprend deux phases. Le projet adopté vise uniquement la phase 1 concernant la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements paysagers avec éclairage et travaux de plantation.

Devis estimatif approuvé (phase 1): 370.878.38.-€ TTC

La deuxième phase comprendra l'installation de l'équipement de jeux avec installations de protection solaire et la réalisation de sols de sécurité. Le projet y relatif fera l'objet d'une décision du conseil communal au courant de l'exercice 2023.

(Phase 1 – année 2022 : article budgétaire : 4/621/221100/22007 – 400.000.- €)

À noter encore que le projet en question sera subventionné par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

#### 3. DÉCISION(S) À PRENDRE SUR DES LOTISSEMENTS DE TERRAINS SIS DANS UN PAP-QE

Le conseil communal a marqué son accord avec un lotissement de terrains présenté par le sieur Goeres Carlo, parcelle avec  $n^{\circ}$  cad. 33/2867, section F de Goesdorf.

#### 4. DÉCISION(S) DU CONSEIL COMMUNAL EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

Terre labourable à Buederscheid : parcelle n° 47/3116, « Im Rosefeld »

Place non occupée à Nocher, parcelle n° 94/2598, « Welscheedgen ».

#### **5. CONTRAT DE BAIL**

Le conseil communal de la commune de Goesdorf a approuvé un contrat de bail conclu le 23 mai 2022 avec Madame Marie Jeanne NICKTS concernant un logement appartenant à la commune et sis à Goesdorf, 3A, Op der Driicht.

#### 6. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL:

- ORGANISATION SCOLAIRE PROVISOIRE 2022-2023
- PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE 2022-2023
- PLAN DE SURVEILLANCE PROVISOIRE 2022-2023

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire 2022/2023 (y compris le plan de surveillance provisoire 2022-2023), telle qu'elle a été avisée favorablement par la Commission scolaire communale en sa séance du 26 avril 2022.

Le plan d'encadrement périscolaire 2022-2023 a été adopté par le conseil communal avec 7 (sept) voix pour et 1 (une) voix contre (Antinori).

#### 7. PROJET DE CLÔTURAGE ET D'ÉCLAIRAGE CONCERNANT LE DÉPÔT PRÈS DE L'ATELIER COM-MUNAL À GOESDORF

Le conseil communal approuve le projet de clôturage et d'éclairage concernant le dépôt près de l'atelier communal à Goesdorf (devis estimatif : 80.000.- €, article budgétaire 2022 : 4/130/221200/22001).

#### **8. DEMANDES DE SUBSIDE**

Les subsides suivants ont été accordés :

AIDE AUX VICTIMES DE LA ROUTE 50.-€

AMIS DU FESTIVAL WILTZ 300.- €

LYCÉE DU NORD WILTZ 300.- €

## 9. INTRODUCTION DE LA GRATUITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL : PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement musical, notamment en ce qui concerne une éventuelle participation financière communale, les décisions y relatives seront prises dans une séance ultérieure du conseil communal.

1/3 | **01/06/2022** | 2/3



#### **10. TITRES DE RECETTES**

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

#### 11. DIVERS

Néant



# SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU **08 JUILLET 2022**

**PRÉSENTS:** M. Mathay, bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, échevins; Mme Antinori et Schmitz, MM. Maes et Treff, conseillers; M. Mergen, secrétaire communal.

**EXCUSÉ-E-S:** MM. Flora et Siebenaller, conseillers

(votes par procuration)

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

### 1. NOUVELLE LÉGISLATION SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LE SECTEUR COMMUNAL

Le conseil communal s'est prononcé en faveur d'une coopération avec l'École de musique de Wiltz.

Les modalités de coopération et de participation financière de la commune de Goesdorf seront réglées moyennant une convention en bonne et due forme à conclure entre les autorités compétentes des communes de Goesdorf et de Wiltz.

#### 2. PAP-NQ « OP DER HÉICHT » À DAHL

Considérant qu'au budget de l'exercice 2022 aucun crédit n'a été prévu pour les études à réaliser dans le cadre de l'élaboration d'un PAP – nouveau quartier à Dahl, le conseil communal a voté un crédit spécial supplémentaire au montant de 250.000.- euros (article budgétaire : 4/130/211000/21008).

Cette dépense supplémentaire sera couverte par une réduction de crédit de 250.000.- € prévu à l'article 4/650/221100/19001 – immobilisations corporelles – acquisition de terrains – politique active de lutte contre la pénurie de logements.

Les frais d'études (comprenant les travaux topographiques et de bornage, l'étude PAP, y compris l'assistance technique, la demande d'accord de principe auprès de l'AGE, l'établissement d'un écobilan et la pré-étude de remembrement), sont à charge des propriétaires au prorata des apports respectifs. Les dits frais réels seront préfinancés par la commune de Goesdorf.

À noter dans ce contexte qu'à la suite d'un accord de principe *(éventuel)* préalable, les propriétaires concernés par le PAP-NQ « Op der Héicht » conféreront, le moment venu, mandat à la commune de Goesdorf pour faire toutes les démarches utiles auprès des instances gouvernementales en vue de l'élaboration du projet de PAP en question.

#### 3. LOTISSEMENTS DE TERRAINS SIS DANS UN PAP-OE

Le conseil communal a marqué son accord avec les lotissements de terrains suivants :

- Parcelle sise à Buederscheid, « Kaunereferwee »
- parcelle sise à Dahl, « um aale Wee »

3/3 | **01/06/2022** | 1/3





#### 4. DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

Nacherstrooss, Nocher-Route: n° cad. 830/3213

Nacherstrooss, Nocher-Route: n° cad. Jardin 830/3212

Nacherstrooss, Nocher-Route: n° cad. 119/3231

Preetfeld, Buederscheid: n° cad. 203/3033

▶ Breetfeld, Buederscheid: n° cad. 203/3027

### 5. DESTINATION DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE À NOCHER : DISCUSSIONS, INFORMATIONS ET DÉCISIONS ÉVENTUELLES

Le conseil communal marque son accord de principe avec la démarche entamée par Monsieur le Directeur du Lycée Edward Steichen de Clervaux, ce conformément à son courrier du 13 juin 2022 tendant à la transformation de l'ancienne école fondamentale de Nocher en deuxième site pour l'école européenne maternelle et primaire du Lycée Edward Steichen de Clervaux.

## 6. MODIFICATIONS PONCTUELLES DU RÈGLEMENT COMMUNAL DE LA CIRCULATION : SITE DU « CAMPUS SCOLAIRE INTERACT » À DAHL

Le conseil communal approuve les modifications ponctuelles du règlement de la circulation avec 8 voix pour et 1 voix contre (Gilson). Les modifications visées affecteront le site du nouveau campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, à savoir les rues « Nacherwee » et « Op der Heckt ». Le règlement modifié devra encore faire l'objet d'une approbation par les ministères compétents.

#### 7. POSTE D'UN SALARIÉ À TÂCHE MANUELLE

Le Conseil communal décide de transformer un poste existant d'un salarié à tâche manuelle vacant (carrière E - branche de mécanicien) en un poste de salarié à tâche manuelle sans branche spécifique avec 7 voix pour et 2 abstentions (Schmitz et Siebenaller).

Par ailleurs, le conseil communal décide de classer et de rémunérer le salarié à recruter, conformément au régime modifié de rémunération pour les salariés de la commune de Goesdorf, adopté le 24 septembre 2018 par le conseil communal et approuvé par l'autorité supérieure le 06 février 2019, référence 711/18.

#### 8. ADAPTATION ÉVENTUELLE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE PROVISOIRE 2022-2023

Le conseil communal marque son accord de principe avec une adaptation de l'organisation scolaire provisoire 2022-2023 tendant à réduire le nombre de samedis scolaires de 21 à 18 unités, sous réserve d'un accord formel et préalable du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

#### 9. APPROBATION DES ACTES NOTARIÉS

Le Conseil communal approuve un acte notarié concernant la vente d'une parcelle à Dahl (acte notarié n° 196/2022 du 7 juin 2022 – parcelles nos cad. 100/2702 et 100/2703).

#### **10. CONTRAT DE BAIL**

Le conseil communal accepte la résiliation d'un contrat de bail d'un appartement à Goesdorf, « Um Knupp ».

#### 11. DEMANDES DE SUBSIDE

Les subsides suivants ont été accordés :

**FLTT** 100.-€

AMICALE DES POMPIERS - CANTON DE WILTZ 50.-€

#### 12. TITRES DE RECETTES

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

#### 13. DIVERS

Néant

2/3 | **08/07/2022** | 3/3



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2022



**PRÉSENTS:** M. Mathay, bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, échevins; Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers; M. Mergen, secrétaire communal.

**EXCUSÉ-E-S:** Mme Schmitz, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

#### 1. RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Présentation du projet en matière d'élaboration d'un bulletin communal et de son évolution par M. Nesser, gérant auprès de la société CoCenTing de Bridel.

## 2. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – ORGANISATION SCOLAIRE 2023/2024 : ABOLITION ÉVENTUELLE DES SAMEDIS SCOLAIRES – ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PRÉALABLE AUPRÈS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Discussions menées au sujet de l'organisation d'une éventuelle enquête auprès des parents d'enfants pour connaître leurs positions quant au futur horaire scolaire à adopter: en attente d'un avis complémentaire de la commission scolaire communale.

#### 3. ENSEIGNEMENT MUSICAL

Le conseil communal approuve la convention conclue le 23 septembre 2022 entre la commune de Wiltz et la commune de Goesdorf concernant les conditions et les modalités d'organisation et de financement de l'enseignement musical.

Le conseil communal désigne MM. Marc Keilen, échevin et Claude Treff, conseiller communal comme délégués représentant la commune de Goesdorf à la Commission de surveillance de l'enseignement musical.

#### 4. DROIT DE PRÉEMPTION

Aucun dossier

#### 5. MODIFICATIONS PONCTUELLES DU RÈGLEMENT COMMUNAL DE LA CIRCULATION

Le conseil communal a approuvé les modifications ponctuelles du règlement de circulation à Dahl avec 7 voix pour et 1 voix contre (Siebenaller). Ces modifications ont pour objet de régler la circulation sur le site du nouveau campus scolaire à Dahl.

Ledit règlement de circulation doit encore être soumis à l'approbation des autorités supérieures compétentes.

#### 6. MAISON RELAIS: CRÉATION DE POSTES D'ÉDUCATEUR DIPLÔMÉ

Le Conseil communal a décidé de transformer le poste d'éducateur diplômé à tâche complète (40 heures/semaine) en poste d'éducateur diplômé à tâche partielle de 30 heures par semaine. En plus, le conseil communal a décidé la création de deux postes supplémentaires d'éducateur diplômé 30h/s et un poste d'éducateur diplômé 20h/s.

#### 7. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Les modifications budgétaires pour l'exercice 2022 ont été approuvées par le conseil communal (budget ordinaire et extraordinaire).

#### 8. CONTRAT DE BAIL

Le conseil communal approuve un contrat de bail concernant la location d'un appartement communal sis à Goesdorf.

#### 9. DEMANDES DE SUBSIDE

Le conseil communal accorde un subside au montant de 200.-€ à l'organisation USAL (*Union des Sociétés avicoles luxembourgesoise*) dans le cadre de l'organisation de festivités de centenaire.

#### **10.TITRES DE RECETTES**

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

#### 11. DIVERS

Néant

1/2 | **30/09/2022** | 2/2



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 NOVEMBRE 2022



**PRÉSENTS:** M. Mathay, bourgmestre; MM. Gilson et Keilen, échevins; Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers; M. Mergen, secrétaire communal.

**EXCUSÉ-E-S:** Mme Schmitz (vote par procuration), conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 08.30 heures.

La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

#### 1. DÉCISION(S) À PRENDRE AU SUJET DU PROJET DÉFINITIF CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AVEC CUISINE DE PRODUCTION À DAHL

Le conseil communal a approuvé avec 6 (six) voix pour et 1 (une) abstention (Siebenaller) le projet définitif concernant la construction d'une nouvelle cantine avec cuisine de production à Dahl.

Ladite construction est prévue sur le site du nouveau campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, à côté du bâtiment existant abritant l'éducation « précoce et préscolaire » (cycle 1), situé au centre de la localité de Dahl.

L'implantation se fera au niveau d'une large zone d'aménagement et de bâtiments (équipements) publics.

La construction visée est prévue en deux phases :

PHASE I: construction de la cantine scolaire avec la partie - cuisine de production

PHASE II: rénovation de la salle communale - annexe (1er étage).

**DEVIS ESTIMATIF PHASE I :** 6.694.000.-  $\notin$  (TTC – montant arrondi)

(installation photovoltaïque comprise)

**DEVIS ESTIMATIF PHASE II:** 623.000.- € (*TTC* – montant arrondi).

CAPACITÉ DE PRODUCTION DE LA CUISINE +- 300 repas par jour pour l'ensemble du site.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉTATIQUE :** Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (*MENJE*)

Superficie nette à l'intérieur du bâtiment prise en compte pour le calcul de la subvention étatique :

Capacité d'accueil maximale des locaux de la structure d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : 66 enfants scolarisés

♦ Aide étatique plafonnée à un montant de 10.000.- € TTC par chaise  $(66 \times 10.000.- € = 660.000.- €)$ 

Participation financière étatique augmentée de 125.000.- € TTC pour l'aménagement d'une cuisine de production.

#### 2. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- Organisation scolaire 2023/2024: Abolition éventuelle des samedis scolaires
- Organisation d'une enquête préalable auprès des parents

En sa séance de ce jour, le conseil communal de la commune de Goesdorf a arrêté les décisions suivantes :

- Prise de connaissance de l'avis complémentaire de la commission scolaire en date du 27 octobre 2022
- Organisation d'une enquête de satisfaction au sujet de l'horaire scolaire
- Enquête de satisfaction auprès des parents d'enfants (parents résidents sur le territoire communal de Goesdorf et parents ayant des enfants dans l'enseignement fondamental de la commune de Goesdorf, cycles 1 à 4 inclusivement)
- Enquête de satisfaction séparée auprès du personnel enseignant (cycles 1-4) et éducatif (maison relais).

Des informations complémentaires ainsi que d'autres modalités et conditions quant à l'organisation de l'enquête visée seront communiquées, le moment venu, aux intéressés par le collège des bourgmestre et échevins.

#### 3. DÉCISION(S) DU CONSEIL COMMUNAL EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

Parcelle n° 83/2608 à Dahl

Parcelle n° 191/3148 à Nocher.

#### 4. PARC NATUREL DE LA HAUTE-SÛRE : « KLIMASCHUTZSTRATEGIE 2030 + / LEITBILD »

Le conseil communal de la commune de Goesdorf a pris connaissance de la « Klimaschutzstrategie 2030+ » (« Leitbild ») adopté(e) par le comité du Syndicat de communes du Parc naturel de la Haute-Sûre en date du 23 septembre 2022.

#### 5. APPROBATION D'UN / D'ACTE(S) NOTARIÉ(S)

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'acte notarié conclu le 13 octobre 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf et la société CITRA Immobilière Sàrl de Berchem.

Il s'agit d'une cession gratuite – parcelle n° 264/3234 – section A de Nocher

(ancienne parcelle n° 264/3179)

#### 6. APPROBATION DE DÉCOMPTES COMMUNAUX (TRAVAUX EXTRAORDINAIRES)

Le conseil communal approuve les décomptes communaux suivants pour ce qui est des travaux extraordinaires réalisés :

1/3 | 10/11/2022 | 2/3



- Aménagement d'un trottoir à Nocher-Route
- Aménagement d'un dépôt près de l'atelier communal à Goesdorf
- Extension du préau à Dahl (« école préscolaire »)
- Mise en place d'un système dénommé « horaire mobile »

#### 7. OFFICE SOCIAL RÉGIONAL DE WILTZ VOTE SUR LE BUDGET RECTIFIÉ 2022 ET LE BUDGET 2023

Le conseil communal approuve le budget rectifié 2022 et le budget 2023 présenté par l'Office social régional de Wiltz.

#### 8. DEMANDE(S) DE SUBSIDE

Les subsides suivants ont été accordés par le conseil communal :

- Subside au montant de 100.- € accordé à «Landjugend Furen Asbl.»
- Subside au montant de 500.- € accordé à LASEP

#### 9. TITRES DE RECETTES

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

#### 10. DIVERS

Néant

#### **REMARQUES GÉNÉRALES:**

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

